

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 73 (1934)
Heft: 30

Artikel: Le feuilleton : farceur d'huissier ! : [suite]
Autor: Cérésolle, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225933>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

villages de M... et de C..., pour qu'aucune barrière ni entrave ne me soit apportée pour entrer dans le temple ou en sortir, ni enfin pour gêner la circulation pendant le jour de jeudi 25 courant qui sera celui de mon mariage s'il plaît à Dieu.

« Voilà, messieurs, ce que je désire de votre aide, vous priant de croire que je ne manquerai pas de vous en tenir compte en proportion de ce que vous aurez fait.

« S'il vous plaisait de vous procurer de la musique pour danser pendant l'après-midi de ce jour, il va sans dire que je contribuerai aux frais qu'elle occasionnera, mais dans le cas où vous choisiriez un local près de la maison, je vous prie de vous y rendre sans armes. (Signature).

« Le mardi 23, les garçons de *** sont assemblés pour entendre la lecture de la réponse de Monsieur... qui agréa les honneurs qu'on veut lui rendre, et pour entendre le rapport des membres qui lui ont été délégués. Monsieur X leur a remis 4 écus de 5 francs et mille remerciements; nous avons décidé d'acheter 6 livres de poudre.

Le mercredi 24, assemblée pour confectionner les cartouches.

Jeudi 25, jour du mariage de Monsieur le lieutenant..., à 7 heures 1/2 du matin, nous étions sous les armes en uniforme. A 8 1/2 nous avons commencé des décharges et nous nous sommes partagés 6 pour aller en avant et les 7 autres pour attendre le départ des voitures. Les 6 premiers sont allés à M... pour rendre les honneurs, et sont allés au temple. Les autres ont tiré à 400 pas en avant des voitures. Après-midi on a dansé jusqu'à dix heures. Monsieur... a alors remis 20 pièces de 5 francs à la Société pour se divertir.

« Le 3 Août samedi soir on a résolu de danser, et d'envoyer deux chars pour chercher le plancher, et d'envoyer deux d'entre nous pour inviter les filles, et deux dits pour procurer 40 livres de viande, soit 20 de mouton et 20 de veau.

« Le lundi continuation de la fête.

« Le samedi 17 assemblée pour régler compte et pour décider ce que l'on ferait avec le reste. Après délibération, on a décidé de faire de nouveau un souper et d'y inviter nos demoiselles. On a chargé les deux mêmes que samedi pour procurer la viande. »

« Le 2 janvier 18..., jour des fiançailles de Mademoiselle Magdelaine N... et de son époux J. G., ils nous ont satisfait à savoir 10 francs 5 batz. C'est pour les peines que nous avons eues de garder Madame l'épouse jusqu'au dernier jour de ses fiançailles et même jusqu'à la dernière heure. Cet argent nous l'avons dépensé à G... et nous y avons soupé comme des braves. »

« Du 3 Décembre 18... L'objet à l'ordre du jour est de savoir si l'on veut rendre les honneurs militaires à Abram... le jour de son mariage. L'assemblée décide de rendre les dits hommages et charge cinq de ses membres de les rendre en tenue militaire. Il est aussi décidé de faire venir quatre livres de poudre et pour 10 batz de capsules. »

Plusieurs procès-verbaux se terminent par ces mots: *Vive le vin et vive l'amour, la nuit et le jour.*

Nous ne voulons pas prolonger ces citations; ce qui précède suffit pour donner à nos lecteurs une idée de ce qu'étaient jadis les *Sociétés de Garçons* dans nos campagnes. L. M.



FARCEUR D'HUISSIER!

— Comment cela? Expliquez-vous.

— Eh bien, voici comment c'est arrivé, répondait ce vieux matois de Vincent, avec son air bonasse. J'avais toujours, chaque fois que

je revenais de la municipalité, à subir des assauts de ma femme, demandant que je lui raconte ce qu'on avait dit ou fait en séance. Vous devez bien comprendre que ça ne m'allait pas, d'autant plus que ces messieurs m'avaient fait, à diverses reprises, des remarques sur mes « indiscretions ». J'en ressens encore les piqures... Alors, je me suis dit: c'est le moment d'en finir « pour la toute », avec ces cancan, si tu tiens à conserver ta place, la tranquillité chez toi et surtout à ne pas passer pour la plus grande « tapette » du pays. On a de l'honneur à cœur, monsieur le syndic. Alors, comme remède, je me suis pensé de lui raconter la plus jolie « bourde » que je puisse trouver, persuadé qu'elle irait de suite la répéter, de telle sorte que ma Griton serait, comme on dit, mise sur la langue du monde et qu'il faudrait bien que « la crique me craque » si elle ne finissait pas par me laisser la paix.

— Mais ne saviez-vous pas vous taire tout simplement ou recourir à d'autres moyens?

— C'est bon à dire, monsieur le syndic; mais si vous connaissiez ma femme! Comme elle est à présent, elle est pire qu'une fouine, voyez-vous; il faut qu'elle sache tout. Oh! pour une brave femme, je ne dis pas, c'est une brave femme, puissante travailleuse; mais, voyez-vous, quand elle s'est mise en tête de savoir quelque chose, il n'y a pas, oh! il n'y a pas... il faut qu'elle arrive à chef... et puis, vous savez, « ce que femme veut... » Enfin, suffit! Toujours est-il qu'elle sait si bien s'y prendre que, la journée faite, le soir, je me trouve toujours lui avoir tout raconté, sans m'en être aperçu, et que, le lendemain, toutes les tabousses de l'endroit sont au courant... Ça me buvait le sang, pardine! Vous comprenez. Alors je me suis dit: Tant pis! aux grands maux les grands remèdes; et il m'est venu à l'idée de lui pousser la plus verte menterie que j'ai pu inventer, en lui défendant d'aller la redire... Je savais d'avance qu'elle ferait aller sa langue et qu'ainsi, après avoir mis toutes les coiffes de l'endroit de travers, elle me laisserait une bonne fois tranquille avec toutes ses questions et sa curiosité... Seulement, monsieur le syndic, je vous assure que j'étais bien loin de me douter que ma pauvre histoire, faite d'un grain de malice, ferait un pareil vacarme, mettrait en révolution tout le village et rebouillierait pareillement le marc dans les cafetières de l'honorable municipalité... Ma parole, si je n'en ai pas du chagrin, un grand chagrin!... Mille excuses, en vérité, messieurs! Mille excuses!

Le récit du vieux Vincent fut trouvé, paraît-il, si typique et si bien du goût de ces messieurs, qu'un formidable éclat de rire, — une « recaf-fée », — souligna la fin de son discours et retentit en vibrations sonores dans une salle administrative, où les noms des chiffres résonnent plus qu'à leur tour, mais où l'on ne se souvient pas d'avoir jamais ri d'aussi cordiale façon.

— Tonneau de bonbon, mes amis! s'écria le vieux municipal Jean-Louis, doyen du corps, en essuyant ses yeux ruisselant de larmes joyeuses, de ma vie si jamais, dans cette salle, on a entendu une pareille « rigolée municipale ». On veut s'en souvenir.

Ces excellents municipaux ayant ri « à se tort-dre », comme on dit aujourd'hui, la cause du malicieux Vincent était jugée et... gagnée.

Cependant la dignité du corps municipal se trouvant en jeu, celui-ci exigea une punition... *pro forma*, comme disent les gens de robe.

Que faire?

Il fut décidé, avec une gravité qui fut relative et au milieu d'une hilarité sans cesse renaissante, que Vincent-Pierre David, accompagné du publicateur (avec son tambour), irait, le jour même, dans tout le village, démentir « au son de la caisse » et par ordre de la municipalité, les bruits fallacieux qu'il avait contribué à répandre: malentendu éclairci, plus de troubles, café au même prix, cafetières rendues, bonheur rétabli, etc.!

Au passage de l'huissier et du publicateur, grands furent l'émoi et la surprise des ménages. Elles ne savaient pas trop, les braves, s'il fallait rire ou bien se fâcher de cette affaire.

Toutefois, comme l'ustensile très inoffensif de leurs confidences et de leur repos, leurs cafetières, leur étaient rendues, que celles-ci purent de-rechef mirer leurs panses rebondies à la chaleur du foyer domestique, la joie d'un malheur évité les rendit clémentes; elles pardonnèrent, sans trop se faire prier, au vieil huissier Vincent et... se calmèrent.

L'orage ayant cessé, le ciel se fin serein.

— Et Marguerite, s'il vous plaît?

Eh bien, elle reçut, — paraît-il, — la pauvre Griton, ce que méritaient et sa vivacité si fougueuse et son intempérance de langage. Sans mourir, comme châtement, d'une paralysie de la langue (cas inconnu en nos foyers vaudois), on la vit pendant longtemps devenir la risée de son village. C'est au point que, pendant un mois au moins, on ne la vit plus paraître ni à la fontaine, ni à la laiterie, ni au four communal, et encore moins, le soir, au « cotterd » de la grande place.

Dans sa retraite forcée et dans son douloureux silence, elle a beaucoup réfléchi, la pauvre Marguerite, et puis, elle a pardonné à son tour... Cependant, en son palais de vieille « barjaque », près de sa langue d'incorrigible humeur, elle n'en a pas moins gardé une dent, une dent pointue et la moins branlante encore, contre son farceur de mari, le quel, — vers l'année 1803, la première du Canton de Vaud, — lui avait joué le tour que je viens de vous raconter.

A trop chatouiller un huissier, on peut y piquer ses doigts.

A trop lasser la patience d'un mari, une femme peut s'en repentir.

Mais qui donc n'a pas ses torts en ce pauvre monde?

N'est-ce pas déjà le bon La Fontaine qui, il y a longtemps, a écrit ces vers:

*Rien ne pèse tant qu'un secret;
Le porter loin est difficile aux dames...
Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.*

Quoi qu'il en soit, lecteurs, de la valeur historique de mon récit, et sans chercher à discerner où la charge commence et où elle finit, laissez-moi vous dire, à cent années de distance de l'épisode que je viens de vous raconter, que, — depuis cette aventure, provoquée par le malicieux génie de l'huissier Vincent, — jamais, au grand jamais, on n'a plus rien su, dans la commune de X, de ce qui se passe de grave dans les solennelles séances municipales, sauf ce qui en est officiellement communiqué dans les colonnes de la *Feuille d'Avis*.

Alfred Cérésolo.

POMPES FUNEBRES NOUVELLES

PL. CENTRALE 1 LAUSANNE
TÉLÉPH. 23 868/23 869
TOUTES FOURNITURES
FORMALITÉS-TRANSPORTS
MAISON VAUDOISE HORS-TRIST

Timbres-poste pour collections
M. Suter, 11, r. Haldimand Lausanne
Tél. 34.368
Achat — Vente Echange
Envois à choix à collectionneurs.
Albums.
Catalogues, Fournitures philatéliques.

Rafrâchir sans débilitier...

Telle est la qualité du « DIABLERETS » à l'eau, avec ou sans adjonction de cassis, citronnelle ou grenadine.

Pour la rédaction: J. Bron, édité.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.